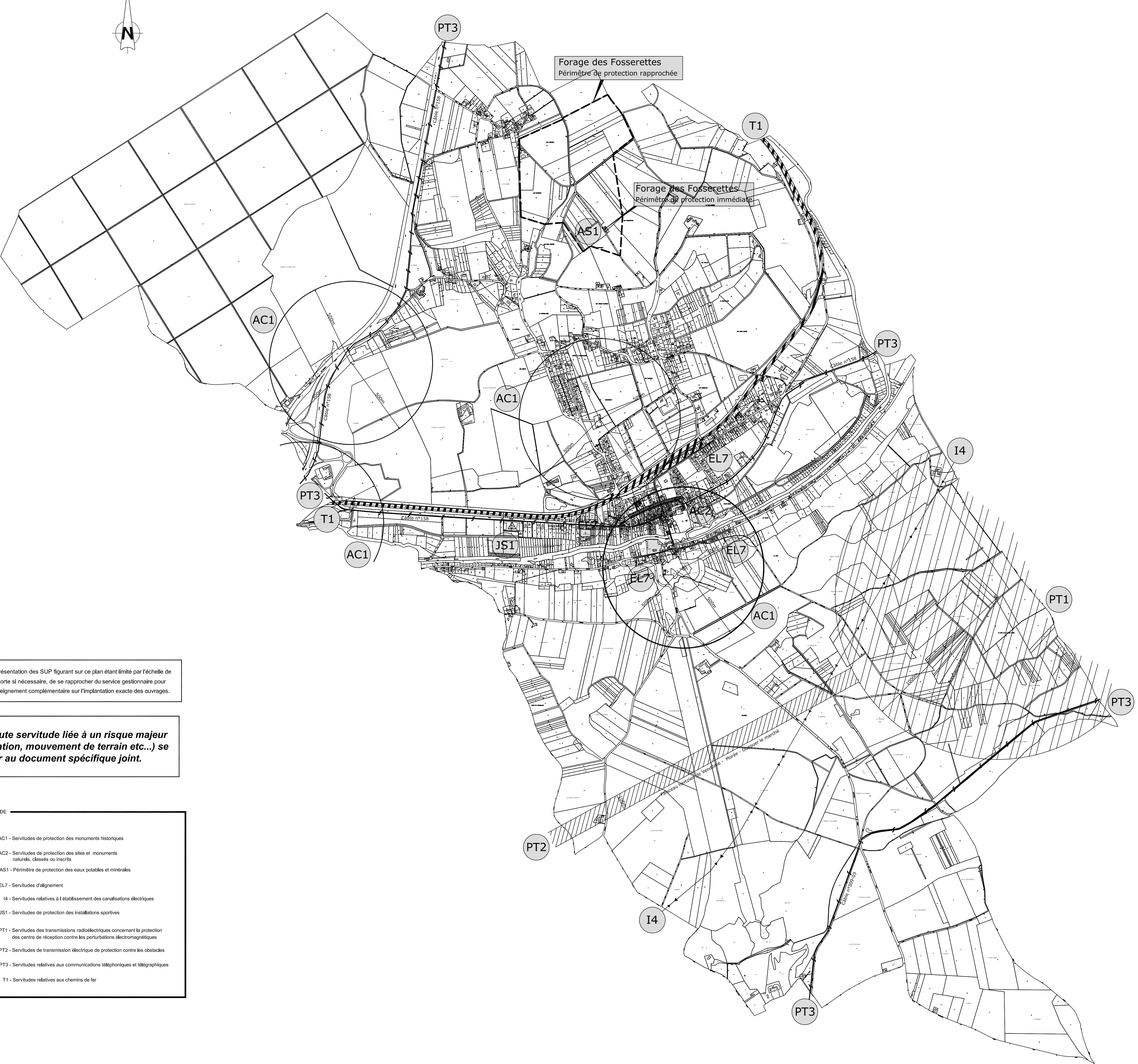


Agrandissement au 1/5000ème



maître d'ouvrage
commune de Fréteval

5.1

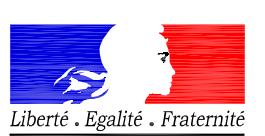
Plan Local d'Urbanisme

plan de repérage des servitudes d'utilité publique
affectant l'occupation du sol

révision

Direction
Départementale
des Territoires

Loir et Cher



Liberté, Égalité, Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
Départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture

Service Aménagement

Connaissance et

Analyse des Territoires

politiques
territoriales

de l'urbanisme

NOTA
Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

NOTA
Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

LEGENDE	
	AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
	AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels, classés ou inscrits
	AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL7 - Servitudes d'alignement
	I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
	PT1 - Servitudes des transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
	PT2 - Servitudes de transmission électrique de protection contre les obstacles
	PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

échelle : 1/10.000

mise à jour :

date / ref :

dessiné par : MJ